

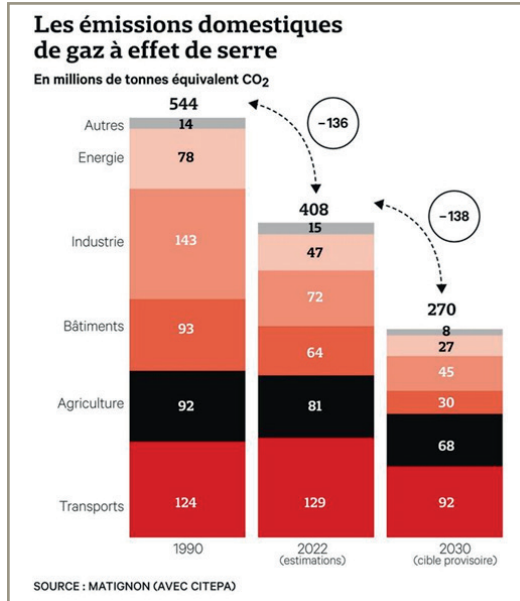
## ZOOM

### Les pistes du Gouvernement pour accélérer la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Le 22 mai dernier, à l'occasion d'un **Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)**, la **Première ministre, Elisabeth Borne** a présenté la vision du Gouvernement sur la **trajectoire de décarbonation de la France d'ici à 2030** (par rapport à 1990). Celle-ci sera complétée d'ici fin juin par un vaste plan d'action. L'objectif : réduire de 50% les émissions de l'Hexagone, à hauteur de **270 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** équivalent par an (contre 408 MtCO<sub>2</sub>eq/an en 2022).

**Tous les secteurs d'activité sont concernés**, notamment les plus gros contributeurs : les transports (32 % du total des émissions en 2022), l'agriculture (20 %), l'industrie (18 %), les bâtiments (16 %) et l'énergie (12 %). **Plus de la moitié des leviers envisagés repose sur les entreprises, un quart dépend des collectivités territoriales et un quart des ménages.** Pour la première fois, des objectifs chiffrés par secteurs sont proposés.

D'après Matignon, 50 % des mesures identifiées sont déjà engagées (soutien à l'achat de voitures électriques, verdissement de l'industrie, loi sur les énergies renouvelables...). L'autre moitié sera soumise à concertation ou « **reste à documenter** ». D'ici à la mi-juin, des sessions de travail sont prévues avec



les représentants de chaque secteur concerné pour " **sécuriser les leviers** " censés permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Pour **les transports**, ils consistent principalement à encourager et accélérer l'électrification des véhicules, le covoiturage, le passage à l'hydrogène, ou encore le report modal (fluvial, ferroviaire). **Le secteur du bâtiment** devra passer de 64 MtCO<sub>2</sub>eq en 2022 à 30 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030 (- 53,1 %), en s'appuyant en particulier sur la rénovation tertiaire et résidentielle, et en encourageant le changement des chaudières fioul et gaz. **Dans l'industrie**, le plan vise un gain de 24 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030, grâce à la décarbonation des

gros sites, et -11 MtCO<sub>2</sub>eq pour le reste du tissu industriel. Le secteur de la **production d'énergie**, secteur le moins émetteur actuellement, devra réduire ses émissions pour atteindre 27 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030 (vs de 47 Mt CO<sub>2</sub>eq en 2022, soit -42,55 %).

Le plan final sera détaillé fin juin et alimentera la **future loi de Programmation quinquennale sur l'Énergie et le Climat (LPEC)** prévue à l'automne prochain. Ce texte fixera les grands objectifs à atteindre à la fois pour l'énergie et pour la réduction des émissions.

> Le Moniteur – Les Echos – Le Figaro – AEF - 22/05/23 - Contexte – 23/05/22

### Transition écologique : des défis économiques considérables

Le même jour, **l'économiste Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, Inspectrice des Finances** ont présenté un **rapport**, rédigé à l'attention de la Première ministre, sur **l'impact économique de la transition**. En retenant les mêmes scénarii que le Gouvernement, ils évaluent l'investissement supplémentaire nécessaire à près de **66 Mds€/an à l'horizon 2030** (soit 2 points du PIB), la moitié relevant de financements publics.

Selon les auteurs, les transformations considérables à réaliser et la " **rupture immédiate avec les tendances du passé** " imposent de tenir un " **langage de vérité** " sur les défis que la transition

écologique représente. Ces investissements n'accroîtront pas forcément la production potentielle (donc la richesse produite) d'ici à 2030. Leurs financements risquent probablement d'induire " **un coût économique et social** ", avec une dégradation dans un premier temps de la situation des entreprises ou des ménages qui les réalisent et un ralentissement temporaire de la productivité. Jugée " **spontanément inégalitaire** ", la transition écologique devra donc impérativement déployer d'importants dispositifs pour accompagner la population et les acteurs économiques.

📄 Téléchargez le **rapport de synthèse** (source : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr))

> AEF – Les Echos – 22/05/23

D'après la **Banque de France**, l'activité devrait légèrement progresser au 2<sup>ème</sup> trimestre, par rapport au trimestre précédent où elle avait augmenté de 0,2 %. Pour l'ensemble de l'année, elle anticipe une **croissance du PIB de 0,6 %**, en deçà du niveau envisagé par le gouvernement (1 %), en net recul par rapport au taux de croissance de 2,6 % constaté en 2022. " *L'automne dernier, on craignait une récession à la suite de l'invasion de l'Ukraine ; c'est une bonne nouvelle de n'avoir que ce ralentissement* ", estime le **Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau**. Alors que l'inflation reste à un niveau élevé, **les prix dans l'industrie se sont relâchés** pour la première fois depuis l'été 2020, répercutant la baisse des prix des matières premières tandis qu'ils se sont stabilisés pour les produits finis. D'après François Villeroy de Galhau, **l'inflation est " en train de passer son pic "**. La Banque de France et l'**Insee** prévoient un **recul du taux d'inflation d'ici fin juin** : après 5,9 % en avril, elle atteindrait 5,4 % en juin sur un an. Si l'Insee reste réservée sur son évolution d'ici la fin de l'année, la Banque de France juge la tendance baissière installée et table sur un taux d'inflation à 4 % fin 2023, avant de diminuer à près de 2 % d'ici fin 2024 ou 2025, en raison notamment des remontées de taux d'intérêt portées par la Banque Centrale Européenne (BCE). En ce qui concerne les chefs d'entreprises, **pour le 3<sup>ème</sup> mois consécutif, le climat des affaires s'est détérioré en France** : de 102 en avril, il s'élève à 100 à fin mai 2023, soit le niveau le plus bas observé depuis avril 2021. " *La détérioration est visible aussi bien dans le secteur des services que l'industrie, le commerce de détail ou le commerce de gros* ", remarque une économiste.

> Les Echos – 10 et 25/05/23

Une étude du site **Fipeco** établit que **l'investissement public en France**, qui intègre également les aides à l'investissement versées aux entreprises privées et publiques, **a augmenté de 20 % entre 2019 et 2022, et de 41 % en moyenne dans la zone euro**. En 2022, il représentait 8,5 % des dépenses publiques de l'Hexagone, contre 8,1 % en 2019. Cette tendance s'observe également à l'échelon européen. En Allemagne, l'investissement public a augmenté de 35 % entre 2019 et 2022, en Espagne de 43 %. C'est en Italie qu'il a le plus progressé, à hauteur de 130 %, soutenu par les aides déployées par les fonds européens, tandis qu'aux Pays-Bas l'effort est resté plus modéré (+15 %).

🔗 Pour plus de détails, consultez l'étude en ligne (source : [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr))

> Les Echos – 12/05/23

Le projet de loi **Industrie verte** a été présenté le 16 mai dernier en Conseil des ministres. Ses dispositions devraient permettre de **réduire l'impact carbone de l'industrie de 41 Mt CO<sub>2</sub>eq d'ici 2030**, " soit 5 % des émissions de nos biens importés ", a tenu à souligner **Bruno Le Maire, ministre de l'Économie**. Pour financer l'investissement industriel vert, le **projet de Loi de Finances 2024** instaurera un **crédit d'impôt**, destiné à encourager la réduction de l'empreinte carbone, à hauteur de 5 Mt CO<sub>2</sub> eq/an (soit 34,6 Mt CO<sub>2</sub>eq cumulées d'ici à 2030). L'hydrogène en sera exclu, au motif qu'il « dispose déjà de soutien spécifique, notamment dans le cadre du PIIEC » à hauteur de 9 Mds €. Baptisé « **Investissement Industries Vertes (C3IV)** », le nouveau crédit d'impôt, au taux de 20 % à 45 %, servira à soutenir l'investissement des entreprises. Seront éligibles des projets décidés jusqu'à fin 2025. Il pourra être décaissé jusqu'à fin 2029. D'un coût de 500 M€/an pour l'État, il sera financé par une " *réduction des avantages fiscaux sur les énergies fossiles* ", la taxe sur les véhicules de société et le malus automobile, ce dernier étant déplafonné (limité actuellement à 50 % du prix du véhicule). Le projet de loi prévoit également de raccourcir, de 17 mois en moyenne à 9 mois, les **procédures administratives pour implanter un site**. Les aides de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) " *seront conditionnées à la mesure de l'empreinte carbone des entreprises* ". Cette obligation sera " *différenciée par taille d'entreprises* ". Les TPE en seront dispensées " *pour ne pas créer trop de contrainte* ". Les PME auraient l'obligation de réaliser " *un bilan d'émissions simplifié* ", tandis que les entreprises de plus de 500 salariés en ont le devoir, comme prévu depuis la loi Grenelle II (art. 75), bien que cette disposition demeure ignorée pour 57 % d'entre elles, rappelle Bercy.

🔗 Consultez le projet de loi " **Industrie verte** " (source : <https://www.senat.fr/leg/pjl22-607.html>)

> Contexte – lemoniteur.fr - 16/05/23 - Enerpresse – 23/05/23

 **SOCIAL**

Deux premiers projets de décrets pour application de la **réforme des retraites** ont été transmis pour consultation, notamment auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Ils prévoient le **recul de l'âge de départ à la retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation requise pour le taux plein**, en accélérant le calendrier de mise en œuvre de la réforme "Touraine" (pour atteindre 43 ans dès 2027). Des dispositions s'appliquent à l'ensemble des salariés (privés et publics).

🔗 Consultez les **deux projets de décrets** (source : <https://epst-sgen-cfdt.org>)

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 12/05/23

En déplacement à Saintes (17), **Emmanuel Macron** a dressé les grands thèmes que devra aborder la **réforme des lycées professionnels** : la lutte contre le décrochage scolaire, l'adaptation de la carte des formations " *au plus près des besoins des territoires* ", les rémunérations des stages, et la mise en place d'un " *bureau des entreprises* " dans chaque lycée professionnel. L'État promet d'engager **1 Md€ supplémentaire par an**, au profit de " *la lutte contre le décrochage scolaire* ", " *l'amélioration de l'insertion professionnelle* " et " *la reconnaissance du travail et de l'engagement du corps enseignant* ". Pour éviter les décrochages et favoriser une orientation " *choisie* ", un temps pédagogique sera consacré à partir de la 5<sup>e</sup> à " *la découverte des métiers* ". " *On va ouvrir beaucoup plus les collèges aux collectivités locales et aux entreprises pour qu'elles aillent présenter les besoins, les métiers en tension et les métiers de demain* ". Pour mieux apprécier les débouchés par diplômes, " *les taux d'insertion par filière au niveau régional et par établissement mis au regard du taux d'emploi dès avril 2024* " s'afficheront sur **Affelnet**, la plateforme de suivi des affectations des élèves de troisième dans les lycées, avant d'y intégrer les " *taux de rémunération par filière dès avril 2025* ". **La carte des formations devra être adaptée " aux métiers pour lesquels il existe des besoins forts "**. **Le lien avec les entreprises sera renforcé**. A partir de la rentrée 2023, " *les entreprises qui le souhaitent seront partie prenante dans cette démarche en permettant à des salariés de s'engager aux côtés d'élèves de lycée professionnel* ". Les élèves qui voudraient s'insérer en entreprise, directement après leur bac, verront la durée des stages augmenter de 50%. Ceux qui poursuivent dans le supérieur auront 4 semaines de cours supplémentaires pour mieux préparer leur entrée en BTS. Le chef de l'État a aussi annoncé la mise en place " *d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel* " pour garantir un meilleur accompagnement des élèves, et la venue dans ces établissements de " *professeurs associés* " issus du monde de l'entreprise. Dès la rentrée 2023, les élèves percevront **une indemnité de stage** à hauteur de 50 €/semaine en 1<sup>ère</sup> année de CAP et en classe de seconde, de 75 €/semaine en 2<sup>ème</sup> année de CAP et en classe de première, et de 100 €/semaine en terminale.

> Les Echos – Le Monde - 4/5/2023



Un nouveau projet d'arrêté "valeurs absolues III", relatif au **Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)**, était soumis à **consultation** durant le mois de mai. Le texte précise les objectifs exprimés en valeur absolue pour les **commerces, l'hôtellerie et autres types d'hébergements touristiques assujettis, la restauration et les data centers**. Les valeurs proposées s'appliquent d'une part aux consommations de chauffage, ventilation, climatisation (valeurs CVC), établies pour 8 zones climatiques et 5 catégories d'altitude, avec un climat de référence, et d'autre part aux autres postes de consommation, dépendants de l'intensité d'usage du bâtiment (valeurs « Use »). Une formule de modulation permet de " *tenir compte de l'intensité d'usage du bâtiment.*"

🔗 Accédez à la [consultation](https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr) (source : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> [AEF – 10/05/23](#) - [Enerpresse – 12/5/2023](#) – [www.lemoniteur- 15/05/23](#)

**La Mission d'appui au financement des infrastructures, Fin Infra**, a ouvert **une consultation** relative au **projet de décret d'application de la loi du 30 mars 2023 sur le Tiers financement**. Celle-ci permet à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales de conclure des marchés globaux de performance énergétique avec paiement différé. La consultation porte sur la méthodologie de réalisation de l'étude préalable nécessaire. Elle est ouverte jusqu'au 2 juin.

🔗 Accédez à la [consultation de Fin Infra](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/fininfra) (source : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/fininfra](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/fininfra))

> [www.lemoniteur.fr – 10/05/23](#) – [Contexte – 11/05/23](#)

**Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires** a présenté le 9 mai dernier **le plan de rénovation énergétique du bâti scolaire**. Les travaux de **10 000 établissements** seront financés par le **programme " EduRénov " de la Banque des Territoires**, à hauteur de **2 Mds € d'ici 2027**, à destination des communes, départements et régions. Ces prêts seront mobilisables via **l'intracting**, qui permet de financer une partie des travaux grâce aux économies d'énergie réalisées en aval de la rénovation ou via **des prêts à 0,6 %** sur fond d'épargne du livret A, pour des durées comprises entre 25 et 40 ans pour les projets plus ambitieux ou de réhabilitation plus complexe. Les travaux qui seront financés devront permettre de réaliser " *au minimum 40% d'économies d'énergie* ". La Banque des Territoires mobilisera également " *50 M€ de crédit d'ingénierie sur 5 ans pour se focaliser sur le passage à l'acte des travaux des écoles, collèges et lycées* " dans le cadre du **programme Actee +** de la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**, en bonifiant les financements des prestations en ingénierie de projets (assistance à maîtrise d'œuvre, audits énergétiques). Les collectivités pourront également solliciter le **Fonds vert**, ainsi que le dispositif de **tiers financement**, récemment rendu possible par l'adoption d'une loi dédiée.

> [territorial.zepros.fr - 13/05/23](#) - [www.banquedesterritoires.fr](#) – [Contexte - 10/05/23](#) – [Energie Plus – 15/05/23](#)

**La loi Climat et Résilience** de 2021 renforce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, **l'obligation d'intégrer des procédés de production d'énergies renouvelables (EnR) ou de végétalisation aux toitures de certains bâtiments**. **Un décret et deux arrêtés d'application sont en consultation jusqu'au 13 juin**. Le projet de décret détaille les rénovations lourdes auxquelles s'applique l'obligation d'installation d'EnR, ainsi que les exonérations (surcôt, impossibilité technique, sécurité, etc.). L'un des deux projets d'arrêté définit la proportion des toitures devant être couvertes : 30 % minimum de la surface au 1<sup>er</sup> juillet 2023, 40 % en juillet 2026 et 50 % en juillet 2027. Le second arrêté détaille les mesures concernant les toitures végétalisées. Pour rappel, sont concernés les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, entrepôts, hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et parcs de stationnement couverts accessibles au public de plus de 500 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, ainsi que les bureaux d'une emprise au sol de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Les extensions et rénovations lourdes de bâtiments de plus de 500 m<sup>2</sup> (1 000 m<sup>2</sup> pour les bureaux) sont également concernées.

🔗 Accédez à la [consultation](https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr) (source : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> [www.banquedesterritoires.fr – 24/05/23](#) – [AEF – 25/05/23](#)

Le 23 mai dernier, **la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher**, a lancé les **7 groupes de travail** chargés de faire des propositions pour " *mettre à jour la stratégie énergétique de notre pays* " et préparer le **projet de loi de Programmation Énergie-Climat (LPEC)**, prévu à l'automne, duquel découleront les troisièmes **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. Pilotés par un parlementaire et un élu local, ces groupes rassemblent une dizaine de personnes (parlementaires, élus locaux, représentants d'organisations professionnelles, partenaires sociaux, représentants de la société civile et d'associations environnementales). Chacun abordera l'un des thèmes suivants : sobriété énergétique ; efficacité énergétique ; production d'électricité et systèmes électriques ; production de chaleur et autres énergies bas-carbone ; innovation ; transition énergétique dans les territoires ultra-marins non connectés au réseau métropolitain. Le dernier groupe de travail est chargé de réaliser une synthèse des travaux. Ils se réuniront au cours de l'été et devront remettre leurs propositions fin septembre.

> [www.banquedes territoires.fr – 24/05/23](#) – [Enerpresse – 25/5/23](#)

**Les organisations professionnelles de la chaîne du froid**, dont **l'Alliance Froid Climatisation Environnement (AFCE)**, le **Syndicat National des Entreprises du Froid, d'Équipements de Cuisines Professionnelles et du Conditionnement de l'Air (SNEFCCA)** et **UNICLIMA** s'inquiètent de la proposition de **révision de la réglementation F-Gas**, qu'elles jugent " *trop drastique* ". Celle-ci a pour objectif de limiter l'utilisation de gaz à fort potentiel de réchauffement global, notamment les HFC. Selon elles, en faisant " *disparaître à très court terme les fluides frigorigènes les plus couramment utilisés pour produire le froid* ", elle met " *la chaîne du froid en danger* ". " *Si le règlement adopté ne prend pas en compte les besoins industriels et techniques, la pénurie en fluides frigorigènes entraînera une obsolescence prématurée des équipements existants. De plus, l'absence d'offre alternative menacera certains secteurs stratégiques* ".

> [lebatimentperformant.fr – 02/05/23](#)

Le 2 mai dernier, **les sénateurs** ont adopté à une large majorité la **proposition de loi sur la qualité et la pérennité des raccordements à la fibre**. Contre l'avis du gouvernement, le texte encadre le **mode stoc (Sous-Traitance Opérateur Commercial)**. Il renforce également les pouvoirs de contrôle des collectivités et les droits des consommateurs. Il missionne officiellement **l'Arcep** sur la qualité des réseaux, les opérateurs défaillants risquant de lourdes sanctions.

🔗 Téléchargez la [proposition de loi](https://www.assemblee-nationale.fr) (source : <https://www.assemblee-nationale.fr>)

> [www.usine-digitale.fr – 03/05/23](#) - [www.lagazettedescommunes.com – 4/05/23](#)



## EN RÉGIONS

**Auvergne-Rhône-Alpes.** L'Ademe et la Compagnie Nationale du Rhône ont lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur patrimoine public »**. Ce dispositif s'adresse aux **collectivités territoriales de moins de 100 000 habitants**, ainsi qu'aux **syndicats d'énergie**. Cet AMI doit permettre de massifier le déploiement de projets photovoltaïques de puissance moyenne (maximum de 500 kWc), en toitures et ombrières de parkings des collectivités. L'enveloppe totale à disposition s'élève à 1 M€, financée pour moitié et à parts égales par l'Ademe et la CNR. L'AMI prévoit d'accompagner les lauréats durant 3 ans. Le dépôt de candidatures est ouvert jusqu'au 21 août 2023

🔗 Consultez l'AMI (source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres>)

> [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 17/05/23

**Bourgogne.** En Saône-et-Loire (71), **la ville du Breuil** (3500 hab.) a signé un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**, d'une durée de 12 ans, avec une entreprise du SERCE pour **rénovier et optimiser son réseau d'éclairage public**. L'objectif de réduction de la consommation électrique était fixé à 65 % minimum. Dès la première année, les 825 luminaires ont été remplacés par des leds. Après une année complète de fonctionnement, les résultats représentent **une économie d'énergie de 81 % en 2022**. Estimée à 436 MWh au lancement du contrat, la consommation d'électricité de l'éclairage public ne représentait plus que 84 MWh en 2022. Si le niveau de performance constaté au bout d'un an perdure dans la durée, il permettra à la ville de rentabiliser les travaux en 9 ans, tout en dégageant près de 500 000 € d'économies supplémentaires d'ici à 2032. Au vu de ces bons résultats, la ville a décidé de **rénovier son éclairage sportif** (deux stades, courts de tennis intérieurs et extérieurs, terrain de pétanque d'ici la fin de l'année.

> **Énergie Plus** – 15/05/23

## EN EUROPE

Réunis à Paris, à l'initiative de la France, **les seize pays de l'Alliance du nucléaire\*** ont précisé leur ambition le 16 mai dernier. Ils souhaitent travailler ensemble sur **une feuille de route** portant notamment sur **" l'inclusion de l'énergie nucléaire dans la stratégie énergétique européenne "** et un meilleur accès aux financements. Ils visent la construction de **30 à 45 nouveaux réacteurs nucléaires (hors petits réacteurs SMR) d'ici à 2050** et anticipent le **besoin de 450 000 recrutements pour la filière**. Ils souhaitent que le nucléaire soit reconnu comme industrie stratégique, au nom de la neutralité technologique, dans le cadre du projet de règlement **" Net Zero Industry Act "**.

\*Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-uni, Roumanie, Slovaquie, Suède

> **AEF - 16/05/23 - Contexte** – 17/05/2023

**Le cercle de réflexion sur la transition énergétique, Strategic Perspectives**, a publié ses estimations quant aux effets de l'application des différents textes législatifs du **Pacte vert européen**. Il prévoit que sa mise en œuvre portera **la part du solaire et de l'éolien à 55 % dans la production d'électricité en 2030**. Il estime également qu'**au moins 58 millions de pompes à chaleur** devraient être déployées dans l'Union européenne, en remplacement des chaudières à gaz ou au fuel. D'ici à 2030, **près de 29 millions de véhicules électriques** circuleraient en Europe (soit 10 % du parc automobile en circulation). Selon ses prévisions, la consommation de gaz et de pétrole dans l'UE diminuerait respectivement d'au moins 31 % et 34 % comparé à 2019, tandis que le charbon, économiquement peu compétitif, serait progressivement abandonné. Selon cette étude, ces transformations nécessiteront **351 Mds € d'investissements supplémentaires d'ici 2030**.

🔗 Téléchargez le **rapport** (source : <https://strategicperspectives.eu>)

> **Contexte** – 17/5/2023



## BTP

**Carbone 4** estimait en 2021 que **le secteur des travaux publics émettait 3,5 % de CO<sub>2</sub> en France**, dont un cinquième issu de sa consommation énergétique. Le secteur des Travaux Publics s'est engagé à **réduire son empreinte carbone de 40% à échéance 2030** et à **atteindre la neutralité carbone en 2050**. Au sein de la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, un **groupe de travail "engins de chantier"** s'est réuni pour étudier l'ensemble des solutions alternatives énergétiques à l'usage des carburants d'origine fossile. Pour accélérer leur déploiement, la FNTP plaide pour **un accompagnement fort des pouvoirs publics**, avec la mise en place d'un plan d'accompagnement vers les énergies décarbonées. Elle propose notamment d'orienter les approvisionnements en biocarburants vers les usages non routier, comme ceux des Travaux Publics, et demande un engagement clair des pouvoirs publics quant aux capacités de production qui devront être à la hauteur de la demande. La FNTP propose d'instaurer une **fiscalité écologique** pour rendre l'accès aux biocarburants plus attractif que les énergies fossiles. Elle préconise de réintroduire un **mécanisme de suramortissement pour l'acquisition d'engins et de matériels plus écologiques**, sans limite de durée, afin d'accompagner les entreprises dans leurs nouvelles acquisitions, au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux modèles sur le marché (dernières générations de moteurs, moteur à hydrogène ou électrique...). Enfin, elle suggère de mettre en place des **dispositifs de leasing** économiquement accessibles et le **déploiement massif du retrofitage des engins**, en faveur de l'électrique et de l'hydrogène, grâce à un accompagnement des industriels du secteur et un soutien financier des entreprises.

> [fntp.fr](http://fntp.fr) - [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 25/05/23



## NOMINATION

**Nicolas Guérin**, 54 ans, **Secrétaire Général du Groupe Orange** et **Président du Comité Stratégique de la filière (CSF) " Infrastructures Numériques "**, a été élu **Président de la Fédération Française des Télécoms**. Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, il succèdera à **Lisa Bellulo**, élue Vice-Présidente de la FFTélécoms.

> **Les Echos** - 22/5/2023

